



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de MONTFERRAT  
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le

Berger Levault

ID : 038-213802564-20251203-20251201B-AR

## Arrêté municipal n° 2025-12-01

**Portant sur l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique sur le projet de modification du PLU n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montferrat**

**Commune de MONTFERRAT**

### Le Maire

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-36 et suivants relatifs aux procédures de modification du PLU ;

**Vu** le Code de l'environnement, notamment les articles L123-1 et suivants et R.123-1 et suivants relatifs aux enquêtes publiques ;

**Vu** la délibération n°20250605 du conseil municipal en date du 04 juin 2025 approuvant le projet de modification du plan local d'urbanisme ;

**Vu** la décision n°E25000173/38 du 30 juillet 2025 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble ;

**Vu** les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

**Considérant** que la modification du PLU nécessite une enquête publique conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme

### ARRETE

#### **Article 1 : Objet de l'enquête publique**

Il sera procédé à une enquête publique relative au projet de modification du Pan Local d'Urbanisme de la commune de Montferrat ayant pour objet :

- La modification de l'OAP centre Bourg 1 qui concernait notamment la zone AUa1, aujourd'hui en cours d'urbanisation et la zone AUa2 qui doit être adaptée considérant qu'elle s'inscrit dans le schéma directeur d'aménagement du centre bourg de Montferrat en cours, et qu'elle n'a pas permis de faire aboutir un projet d'urbanisation.
  
- La modification de l'OAP de la Veronnière, en zone AUc, pour laquelle la commune souhaite modifier son périmètre à la marge, étudier la possibilité de changer la vocation initiale d'habitat de la zone en tourisme, réfléchir à la création d'une nouvelle OAP dans le hameau de la Veronnière, à l'aval immédiat de l'OAP existante et conduire un projet à destination de la jeunesse, sur une parcelle riveraine du lac de Paladru jouxtant le camping.
  
- apporte des modifications au règlement écrit et au zonage, pour les points suivants :
  - o L'ajustement du zonage du PLU en cohérence avec les objectifs des OAP modifiées,
  - o la possibilité de réaliser un bâtiment d'accueil pour le camping de Bellevue,
  - o l'ajustement du zonage Ae selon l'emprise de la déchetterie, pour permettre sa restructuration,
  - o l'intégration des mesures concernant la commune pour l'application du PLH 2025-2031 de la CAPV.
  
- apporte une modification simplifiée pour erreur matérielle sur le trait de zonage en zone N de la voirie et chemin d'accès au Verney en zonage U, similaire à la parcelle bâtie attenante.

## Article 2 : Durée de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montferrat du mercredi 24 décembre 2025 à 9h00 au mercredi 14 janvier 2026 à 11h00 inclus, soit 22 jours consécutifs.

## Article 3 : Commissaire Enquêteur

Monsieur Etienne BOISSY a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

## Article 4 : Lieux et modalités de consultation

Le dossier d'enquête publique sera consultable :

- en mairie de Montferrat pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- sur registre dématérialisé à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/6967>
- sur le site internet de la commune : [www.montferrat38.fr](http://www.montferrat38.fr)
- sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie

## Article 5 : Observations du public

Les observations du public pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet :

- en mairie de Montferrat pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- par courrier adressé à

Mr le Commissaire Enquêteur – Mairie de Montferrat  
150, place CA PEGOUD  
38620 MONTFERRAT

- directement à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/6967>
- par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-6967@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6967@registre-dematerialise.fr)
- lors des permanences assurées par le Commissaire-Enquêteur aux dates suivantes :
  - o Lundi 29 décembre 2025 de 14h00 à 16h00
  - o Jeudi 08 janvier 2026 de 17h00 à 19h00
  - o Mercredi 14 janvier 2026 de 9h00 à 11h00

## Article 6 : Mesure de publicité

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête, et pendant toute sa durée.

Un avis d'enquête publique sera également publié dans les journaux suivants : Les Affiches de Grenoble et le Dauphiné Libéré, habilités à recevoir les annonces légales, 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 jours de celle-ci.

## Article 7 : Dispositions finales

A l'issue de l'enquête, le Commissaire-Enquêteur remettra son rapport et ses conclusions motivées dans le délai légal.

Le Conseil Municipal délibérera ensuite sur l'approbation de la modification du PLU.

Fait à Montferrat ; le 02 Décembre 2025

Le Maire,

Roland PERRIN-COCON

